

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD334

AMENDEMENT

présenté par
Mme Violland et Mme Riotton

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--